



Commune  
de  
FAA'A

*[Signature]*



N°48/2022

FAA'A, le 25 octobre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
19 octobre 2022

Date d’Affichage :  
19 octobre 2022

Date de séance :  
25 octobre 2022

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 26  
PROCURATIONS : .. 3  
VOTANTS : ..... 29  
POUR : ..... 29  
CONTRE : ..... 0  
ABSTENTION : ..... 0

**Objet :** approuvant le nouveau plan prévisionnel d'équipement et de mise à niveau du SPIC Déchets

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le Président de séance

*[Signature]*  
**Oscar TEMARU**



Le mardi 25 octobre 2022 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain			RICHMOND Roti
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha		X	
PEDRON Michel	X		
ATEO Pura	X		
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau			ATEO Pura
VAHINE Théodora		X	
CROLAS ép SACHET Isabelle			TARAHU Teura
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 34, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Michel PEDRON a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Par délibération n°23/2020 du 8 septembre 2020, le conseil municipal valide la dernière modification du plan prévisionnel d'équipement (PPE) et de mise à niveau du service collecte et de traitement des déchets découlant directement du schéma de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (SVEDMA).*

*Pour la partie « acquisitions » du PPE, le SPIC Déchets a réceptionné les équipements nécessaires à la sécurisation et l'optimisation de la collecte ainsi que les études de praticabilité des voies et d'optimisation de la collecte. Pour les bacs roulants, la livraison s'étale sur plusieurs années.*

*Pour la partie « travaux » du PPE, la commune continue les démarches de régularisation de l'emprise foncière de la décharge continuent. La maîtrise du foncier conditionne l'octroi des autorisations d'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui sont nécessaires à la réalisation des travaux à la décharge (barrière de protection, ressourcerie, etc).*

*Concernant le projet de réhabilitation de la décharge, des discussions sont en cours avec la direction de l'environnement du Pays (DIREN), la direction de l'ingénierie publique de l'Etat (DIP) et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En 2020, une convention de partenariat a été signée avec la DIP mais elle n'a pas abouti sur un programme de réhabilitation.*

*Sous réserve des validations nécessaires, le SPIC Déchets prévoit pour la période 2023-2024 :*

- de poursuivre la régularisation de l'emprise foncière de la décharge contrôlée de Mumuvai ;*
- de poursuivre la mise à niveau de la décharge contrôlée dans la perspective de sa fermeture ;*
- d'intégrer les conclusions des études de praticabilité des voies et d'optimisation de la collecte dans le PPE ;*
- de débiter l'acquisition des équipements complémentaires nécessaires à l'optimisation de la collecte ;*
- de continuer le renouvellement du parc à matériel vétuste, actuellement incompatible avec la gestion d'un service public.*

*Le PPE du SPIC Déchets étant susceptible de changer à chaque étape, il convient de l'actualiser régulièrement.*

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé ci-après, conformément à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 5 octobre 2022.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Michel PEDRON :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements des communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements des communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°650/2016 du 18 octobre 2016 approuvant la phase 1 du schéma de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (SVEDMA) de la commune de Faa'a, n°923/2019 du 26 février 2019 modifiant la note descriptive de projet et le plan de financement prévisionnel relatifs à la mise en œuvre des actions prioritaires de la phase 1 du SVEDMA et n°23/2020 du 8 septembre 2020 portant modification du plan prévisionnel d'équipement du SPIC DECHET ;

**Vu** le plan prévisionnel d'équipement et de mise à niveau du service de collecte et de traitement des déchets (feuille de route 2019-2023) découlant du SVEDMA validé par le conseil municipal le 18 octobre 2016, de l'Etude d'Impact des lixiviats de la décharge contrôlée de Faa'a réalisée par le Laboratoire des travaux publics de Polynésie (rapport n° 17/0380 de mai 2017) et du rapport d'analyse et de propositions relatif à la réhabilitation de la décharge communale de Mumuvai réalisé par M. Pierre VIGNAUD, de l'Ademe en mars 2018 ;

**Vu** les rapports des études pour l'optimisation du service de collecte des déchets ménagers ;

**Vu** le rapport de présentation et l'avis du conseil d'exploitation du 5 octobre 2022 ;

*Dans sa séance du 25 octobre 2022 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le nouveau plan prévisionnel d'équipement et de mise à niveau du SPIC Déchets.

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 25 octobre 2022

Le Président de séance,

  
  
**Oscar TEMARU**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le . . 26 OCT. 2022 . . et affiché le . . 26 OCT. 2022



Projets/Actions / Etapes	Coûts (CFP)		Programmation pluri-annuelle					Etat d'avancement		Observations	Suite à donner			Commentaires	Questions, points d'arbitrage	
	Invest	Fonct (+/-)	Phase 1			Phase 2		Etape	%		Action	Resp.	Détail			
			2020	2021	2022	2023	2024									
Etudes de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation	50 000 000								CCTP proposé par ADEME	0	Proposition d'étude faite au CDT en 2021 : refus de subvention	Adaptation du CCTP et de financement FIP				
Elaboration du cahier des charges								CCTP proposé par ADEME								
Lancement de la consultation								RC DPGF, proposé par Ademe								
Réalisation des études																
Validation													Délib CM			
Mission géotechnique des travaux d'aménagement de la zone exploitée (casier Ouest)	?								CCTP proposé par ADEME	0		Adaptation du CCTP				
Elaboration du cahier des charges									CCTP proposé par ADEME			Adaptation du CCTP				
Lancement de la consultation																
Réalisation des études																
Validation												Délib CM				
Aménagement du site	500 000 000					500 000 000				50						
Réserve de gisements de matériaux terreux naturels (exemptés de tout déchet)										100	réalisé : divalation des camions à l'entrée de la décharge pour stockage	Informar la population et définir modalité		Immédiat	COM / Vatea	
Réfection et entretien du réseau pluvial périphérique externe										0	Vu avec l'archi conseil : travaux à prévoir					
Sur la partie supérieure du site et le long de la route du Mt Marau Collecte et traitement des eaux chargées de l'air de lavage et d'entretien des véhicules en partie haute du site																
Aménagement de la plateforme intermédiaire en pôle déchets multifonctions (9000 m2)	100 000 000									0	En attente de la maîtrise foncière pour demande de financement					
Prise en compte des contraintes géotechniques à l'implantation d'une voie revêtue sur une ancienne décharge																
Prise en compte des contraintes liées à la production de biogaz																
Dossier ICPE pour terrassements > 10.000 m3 + activités de déchetier, démantèlement et transfert																
Voie d'accès : organiser la circulation sur la plateforme en séparant les usagers particuliers et entreprises																
Réaliser un fossé de pied de talus étanche reprenant les ruissellements de la plateforme																
Couverture et végétalisation du talus "est"																
Mise en place d'un RIA alimenté par le réservoir Mumuva																
Aménagement du massif ouest	400 000 000									100	Aménagement fait en régie					
Stabilisation du talus aval																
Terrassement de la digue inférieure de fermeture du casier et de prolongement du talus est																
Couverture de matériaux terreux au dessus de l'enrochement et en paramant extérieur des digues et talus																
Remodelage général du massif																
Pente min 5 à 6° et max de 30°																
Création des rbsernes de 3-4m																
Evacuation des VHU et déchets dangereux récupérés dans les mouvements de déblais, remblais																
Reprise général des talus																
Aménagement des descentes d'eaux nord et sud connectées à chaque rbserne intermédiaire																
Mise en œuvre à l'avancement d'une couverture oxydo-drainante																
Couche de semi-étanchéité au dessus des déchets																
Couche oxydo-drainante																
Couche de terre apte à la végétalisation																
Végétalisation à l'avancement des talus, digues et couvertures...																
Surveillance du site	0	18 800 000	1 039 800							20						
Protection des piézomètres existants et ajout d'1 piézo en aval protégé		2 800 000	1 039 800							100	fait en 2020 suivant les conseils des experts			Immédiat		
Suivi topographique et bornage du massif (trimestriel)		2 800 000				2 800 000				0	pas de suivi topographique, mais suivi visuel (film drone)	Lancer un marché pour le suivi topographique sur dans				
Etude d'impact annuelle des lixivats (sur les eaux souterraines, superficielles et sédiments)		13 000 000								0	pas de suivi d'impact du lixivat annuel					
Campagne de mesure du biogaz (cf LTPP)										0		demande de devis à LTPP				
Surveillance des ouvrages AEP aval										0						
Création d'un CET	2 102 023 200									0		Réunion avec le Pays et Fenua ma				
Etude d'opportunité avec le Pays (en lien avec l'usine de valorisation)																
Acquisition de terres (Vaitoete)																
Etudes d'avant-projet																
Travaux																
Exploitation		CF SVEDMA														
Installation d'une usine de valorisation										0						
Expérimentation											Projet hawaïen	Voir Tetuahau				
Déploiement (en concertation avec le Pays)																
<b>TOTAL</b>	<b>3 499 623 115</b>	<b>21 650 000</b>	<b>65 516 866</b>	<b>90 613 910</b>	<b>23 777 154</b>	<b>813 700 000</b>	<b>663 000 000</b>			<b>34</b>						